



Assemblée Générale 2020

Rapport moral de la présidente, Marie-Hélène IZARN

Animation

L'écriture du projet éducatif a été un axe fort du travail de l'année 2019. Le projet proposé par l'équipe animation a été l'occasion d'un temps d'échange autour des constats avec les élus en conseil d'administration. A travers la nature des constats, ce travail a soulevé un débat et des questions sur le positionnement politique du Merlet. Nous traiterons cette question lors d'un séminaire animé par la SCOP l'Orage le 7 novembre prochain.

L'analyse du secteur animation se porte sur les indicateurs financiers et de rentabilité pour consolider notre modèle économique. Les bilans donnent également des indicateurs qualitatifs des séjours, cette analyse est à poursuivre sur les impacts en lien avec nos objectifs et les fondamentaux éducatifs de notre rapport à la nature et au vivre ensemble. La situation actuelle relative à la crise et à l'après-confinement nous amène à être encore plus précis sur ces sujets.

Dans le contexte COVID, la proposition du secteur animation est de mettre en place des séjours autonomes et de ne pas ouvrir les sites de Montbrun et Villaret. La décision a été prise à partir d'une démarche concertée entre l'équipe et le conseil d'administration avec la prise en compte des enjeux sociétaux, sanitaires, RH, pédagogiques et financiers. Cette nouvelle formule devrait être enrichissante au niveau pédagogique et démontre d'une belle adaptabilité de l'équipe !

Formation professionnelle

2019 était l'année de l'appel d'offre du Conseil Régional Occitanie sur les dispositifs projet professionnel, Qualif Pro... pour une durée de quatre ans. On observe la montée en puissance de l'apprentissage.

C'était aussi une année de réforme de la formation professionnelle avec son lot de nouvelles mesures et modalités de financement.

Le Merlet a obtenu le label QUALIOP, démarche qualité obligatoire pour développer la formation. Nous sommes le premier organisme de formation en Occitanie à l'avoir obtenu !

Pour assurer la continuité pédagogique pendant le confinement, il a fallu développer la formation à distance et l'équipe des formateurs a fait preuve d'une belle adaptation ! Et dès le déconfinement, tout le monde dehors en randonnée, en vélo, en kayak et en escalade !

Ces efforts continus font que le Merlet est bien reconnu auprès des institutionnels.

Ressources humaines

Le travail sur les organigrammes favorise la lisibilité de l'organisation et des responsabilités de chacun. Et la mise en place de la co-responsabilité sur les secteurs engage d'ores et déjà une forme de gouvernance partagée.

L'analyse des activités et la réflexion sur ses propres pratiques favorise une meilleure organisation et l'efficacité de nos actions.

Communication

Des démarches de communication se sont développées à partir d'un travail dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement. La mobilisation de deux administrateurs et de l'équipe au complet a permis la mise en place d'une stratégie de communication bien cadrée et appropriée par l'ensemble de l'équipe.

Gestion de la crise sanitaire

En interne, la gestion de la crise COVID a été exemplaire : des données ont été amenées par l'équipe et ont permis des analyses et des prises de décisions de façon collective entre élu·e·s et salarié·e·s. Cela nous a permis de développer un mode de prise de décision concertée à poursuivre dans le cadre de notre gouvernance.

Utilité sociale

Le dossier d'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale est à finaliser et nous amène à réfléchir sur l'utilité sociale de nos actions et de notre démarche globale.

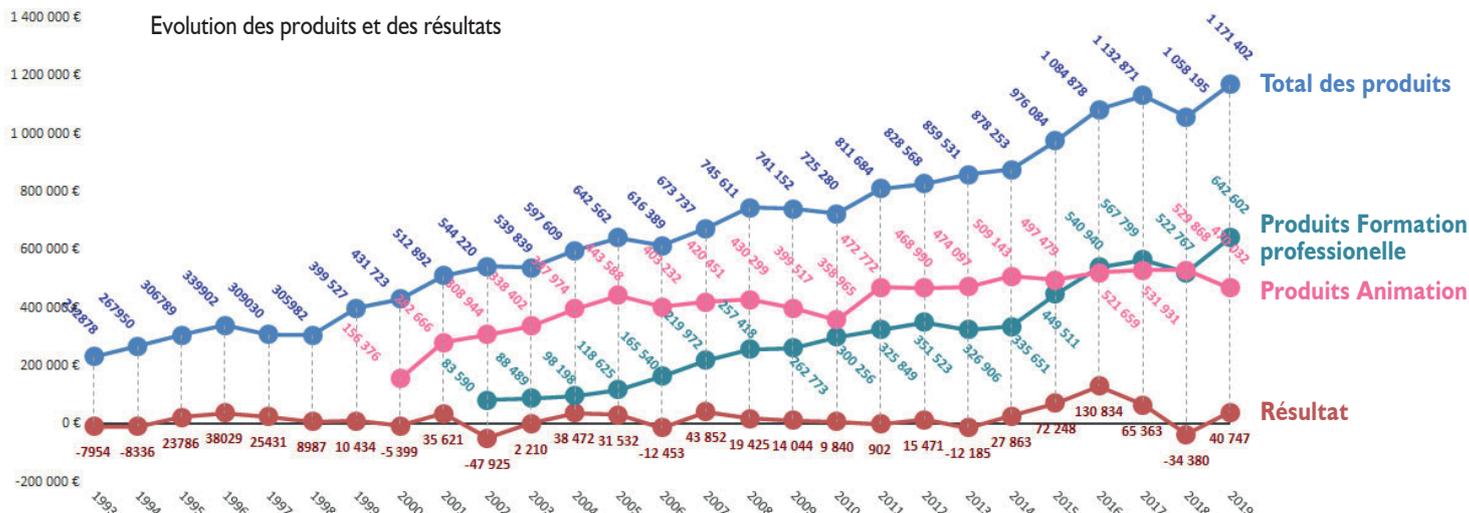
Evolution du mode de gouvernance

Ce travail sur la gouvernance sera poursuivi lors de la rencontre du 7 novembre prochain et portera sur les niveaux suivants : élu·e·s et changement de présidence, équipe salariée et démarche de co-responsabilité, modes de décision entre ces deux instances.

Et l'année prochaine, en 2021, Le Merlet aura 40 ans !

Rapport financier

Evolution des produits et des résultats



Zoom sur le secteur animation

En 2018, le secteur animation était déficitaire de 55 066 €. En 2019, il est déficitaire de 62 729 €.

Globalement, cette année l'association est excédentaire de 40 747 € grâce au secteur formation. Cette situation n'est pas satisfaisante, car la formation peut elle aussi être fragilisée par moins de stagiaires une année ou l'autre.

Un travail sur la gestion et les seuils de rentabilité a été entamé mais n'a pas pu être fini à cause de la COVID. Un outil devrait nous permettre de mieux fixer le nombre d'enfants par groupe et de situer à partir de quel nombre minimal d'enfants on annule un séjour. Il faut effectivement trouver des solutions pour enrayer ce déficit et viser l'équilibre.

Nous avons également réalisé un travail sur la communication qui avait très bien porté ses fruits car au 15 mars nous étions à 50 % de remplissage de nos séjours, ce qui n'était jamais arrivé. Une des pistes pour enrayer ce déficit passe par un remplissage optimum des différents séjours, donc lié à notre communication.

Ce travail, vous y avez contribué pour certains en répondant à nos enquêtes : il s'est avéré que la communication qui est faite est bien en lien avec nos valeurs et avec ce qui se passe sur le terrain. Une fois rassurés nous avons pu établir un plan de communication partagé par toute l'équipe.

Il n'en reste pas moins que vous êtes notre meilleur vecteur, par votre travail de réseau pour inciter d'autres familles à venir au Merlet.

Budget prévisionnel d'investissement voté en Assemblée générale

Ce budget sera réévalué en fonction de l'impact de la COVID sur les finances. Mais d'ores et déjà, les cuisines au Villaret et à Montbrun ont été rénovées et cela va grandement faciliter le travail des cuisinier·ière·s et des aides-cuisines ! Enfin !

Matériel escalade	200,00 €
Matériel kayak	2 000,00 €
Remorque vélo	3 600,00 €
Total matériel APN	5 800,00 €

Extracteurs d'air	150,00 €
Peinture sol	200,00 €
Nettoyeur HP, débroussaileuse	1 000,00 €
Pergola terrasse ouest	1 200,00 €
Hangar à canoës	5 000,00 €
Total centre de formation	7 550,00 €

Véhicule	20 000,00 €
Plaque de plâtre	300,00 €
Peinture	200,00 €
Total cuisine Montbrun	500,00 €

Intervention plombier	1 000,00 €
Intervention carreleur	5 673,00 €
Ré-aménagement	150,00 €
Total cuisine Villaret	6 823,00 €

Table pique-nique bureau	300,00 €
--------------------------	----------

Total investissements 2020	40 973,00 €
-----------------------------------	--------------------

Les séjours autrement, une opportunité pédagogique

Le contexte sanitaire nous a obligé à revisiter notre programmation de séjours. Initialement, nous proposons 65 séjours de 4 à 14 jours, et cet été, 14 séjours d'une semaine seront programmés. Des séjours sans l'importante organisation que nous mettons autour.

Cette nouvelle formule de séjours nous a paru très intéressante et, malgré l'ampleur de la tâche, nous a motivée dans notre prise de décision. Car pour l'équipe du secteur animation, il a fallu tout repenser, tout ré-organiser, gérer les nouvelles et les anciennes inscriptions, les remboursements... Avec des soucis d'internet et de ligne téléphonique en parallèle. Mais voilà, nous y sommes et environ 210 enfants et adolescents vont pouvoir expérimenter ces nouvelles formules.

Nouvelles mais pas si nouvelles finalement ! C'est un retour aux sources, aux origines de l'animation, avec une équipe en totale autonomie avec son groupe et une réelle liberté pédagogique par rapport au planning, à l'organisation. Cela va leur permettre de s'adapter au mieux au rythme du groupe et d'être encore davantage à l'écoute des besoins individuels.

Suite aux bilans que nous faisons chaque année avec les équipes, les jeunes et les parents, c'était déjà dans nos envies et dans nos propositions. Il y avait déjà *La grande débrouille* et *100% bivouac*, pour justement permettre aux équipes de s'alléger des contraintes de l'organisation collective entre les séjours, de se faire leur petite bulle et de prendre le temps. Prendre le temps, c'est quelque chose qu'on oublie aussi parfois dans notre société, nos rythmes de vie.

Pour le faire en toute sécurité, il a fallu mettre les moyens humains en premier avec des équipes renforcées (4 animateur·trice·s pour 15 enfants en moyenne) et leur assigner un véhicule, du matériel et des outils.

Nous avons bien eu conscience que l'annulation de certaines des activités de pleine nature telles que le raft, l'escalade, le canoé, la spéléo... représentait une déception pour beaucoup de personnes et c'est avec plaisir que nous les re-proposerons l'année prochaine.

De la même façon, nous serions heureux de voir les centres ouverts et vivants, avec des enfants partout s'appropriant les différents petits coins et recoins...

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenues, encouragées, aidées dans ce contexte inédit et compliqué. Le Conseil d'Administration qui nous a accompagné dans ce moment difficile pour prendre du recul et nous aider à prendre une décision.

Tous les parents qui ont fait preuve de souplesse et de compréhension.

Tous les collègues que nous n'avons pas pu embaucher (collègues cuisinier·ière·s, factotum, chauffeur, moniteur·trice·s) pour leur patience et encouragements.

Tous les responsables et animateur·trice·s de nos séjours qui nous ont aidé·e·s à avancer dans nos réflexions, à nous positionner, qui se sont engagé·e·s, et qui vont permettre aux séjours 2020 de se réaliser.

Ecole Dehors, suite

Nous vous en avons parlé l'année dernière, les projets d'école dehors avancent. Nous répondons conjointement avec l'association des Ecologistes de l'Euzière à un appel à projet pour financer l'école dehors. Le but étant d'accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche et de les autonomiser. Nous envisageons de commencer avec l'école de Lasalle (Gard) pour deux classes.

Pour un autre projet avec l'école de Générargues (Gard) nous cherchons un terrain aux abords de l'école pour que les enfants puissent se construire et apprendre dans et par la nature. Si vous avez des propositions, merci de nous contacter au 06.33.43.49.13. Espérons que le confinement aura permis de prendre conscience du besoin de nature et que cela redevienne naturel de mettre les enfants dehors ! Et gageons que dans quelques années, cela semblera une évidence pour tout le monde d'amener les enfants dans la nature.

<https://reporterre.net/apres-le-confinement-des-eleves-experimentent-l-ecole-en-plein-air>



Le bivouac illégal dans les Gorges du Tarn ?

Depuis 2018, nous sommes inquiétés sur la possibilité de faire du bivouac dans les Gorges du Tarn. Et pourtant, le bivouac est l'ADN des séjours du Merlet, c'est l'action qui illustre au mieux notre phrase fétiche « *La nature, le groupe, des espaces d'expériences partagées* ». Mais que s'est-il passé et où en est-on ?

Rappel des faits

En août 2018, après une journée de canoë, un groupe d'enfant s'installe au bord du Tarn. L'orage menace et sous la pluie battante, un des enfants fait une crise d'angoisse... La décision est prise, l'équipe d'animation appelle les services de secours. A leur arrivée, l'enfant s'est calmé et il pourra rester dormir avec le groupe mais les pompiers s'insurgent : pour eux, le bivouac est illégal dans les Gorges du Tarn.

Après leur intervention, ils portent plainte à la gendarmerie de Sainte Enimie contre l'association le Merlet. Le directeur du centre est informé et se rend à la gendarmerie dès le lendemain.

La définition du bivouac et réglementation

Le Merlet est pourtant très au fait de la réglementation. Le bivouac, simple halte nocturne, n'est pas interdit sur le territoire français.

Mais les Gorges du Tarn sont concernées par deux textes de loi :

- Celui du Parc National des Cévennes sur certains secteurs.
- Celui du Grand site classé des Gorges du Tarn.

En zone cœur du Parc National des Cévennes, le campement sous tente, dans un véhicule, une remorque habitable ou tout autre abri est interdit (arrêté du 12 décembre 2016 - art 1). Mais le bivouac, lui, est autorisé en zone cœur de parc, sous certaines conditions (arrêté n° 2014.007 du 20 janvier 2014). La législation du parc national différencie caravanning, camping et bivouac.

Pour le site classé, le camping et le caravanning sauvages sont interdits. En effet, ce texte de loi de 1930 vise à protéger le paysage et tout ce qui pourrait le dégrader (lignes électriques, urbanisation massive liée au développement touristique, etc.). Nulle mention du bivouac. Et en droit français, ce qui n'est pas interdit est autorisé.

Pour les gendarmes, puis pour le procureur qui convoquera la directrice de l'association le Merlet en mai 2019, il n'y a pas de différence : le bivouac, c'est du camping... sauvage.

Assumer ses actes et porter haut ses valeurs éducatives

Selon le procureur du tribunal de Mende, l'affaire n'est pas très grave et elle devrait se solder par un simple rappel à la loi. Pour cela il suffit que l'association fasse amende honorable, reconnaissant sa faute et promettant de ne plus faire de bivouac.

Dire adieu au bivouac reviendrait à abandonner un des engagements les plus forts du Merlet, si important à nos yeux, et crucial pour notre société urbanisée et déconnectée de la nature.

D'autant que pour l'association et pour les juristes qui l'accompagnent dans la lutte pour l'accès de tous à la nature, il n'y a pas d'infraction.

Affaire en cours...

Le 15 mai 2019, par un courrier et devant le procureur de la république de Mende, Sylvie Kempf, directrice de l'association Le Merlet a refusé de reconnaître l'infraction estimant qu'elle n'était pas constituée.

Dans les mois qui ont suivi, le procureur est passé outre cette déposition et confirme notre infraction. Il maintient donc son rappel à la loi : ce qui signifie dans les faits que si nous nous faisons pincer une nouvelle fois, le Merlet ira au tribunal correctionnel. L'affaire en est là.

Dans cette perspective, nous avons contacté un avocat, Guillaume Bonnet, qui pourra défendre l'association en cas de procédure. Cet avocat est appuyé par un juriste spécialisé sur le sujet avec lequel le Merlet travaille depuis longtemps, Jean-Michel Darolles du cabinet Juris-Eco Espace Développement.

Il ressort de ce travail que si une nouvelle infraction est constatée, le Merlet passera au tribunal correctionnel pour l'affaire de 2018 en plus de la nouvelle infraction.

Même si le sujet paraît défendable sur au moins deux points (le vocable de bivouac qui peut être différencié du camping, et la juxtaposition sur le même site de deux réglementations contradictoires Site classé et Parc national), le verdict au tribunal correctionnel dépendra du positionnement du juge, qui dans ce cas sera seul à décider (espérons qu'il ait fait un peu de scoutisme dans sa jeunesse !).

Pour cet été, au regard de la programmation, peu de bivouacs auront lieu le long des Gorges du Tarn. On vous tient au courant pour la suite...



Calvin et Hobbes - Bill Watterson